



## **AVIS PUBLIC**

**Entrée en vigueur du règlement numéro CM-2024-05**

**AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée QUE :**

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a confirmé, le 12 juillet 2024, l'approbation du règlement d'emprunt n° CM-2024-05, adopté par la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine lors de la séance ordinaire tenue le 14 mai 2024, et intitulé :

- ❖ Règlement décrétant des dépenses en immobilisations relativement à des travaux de réfection sur divers chemins du réseau artériel de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine et un emprunt de 200 000 \$ remboursable en dix ans

Le règlement n° CM-2024-05 peut être consulté sur le site Internet de la Municipalité au [www.muniles.ca](http://www.muniles.ca), sous les onglets : *Affaires municipales – Règlements municipaux – Avis publics, projets de règlement et PPCMOI – Règlements d'emprunt en cours.*

Pour plus d'information relativement à ce règlement, vous pouvez communiquer avec la greffière, Alexandra Vigneau, au 418 986-3100, poste 233, ou par courrier électronique à [greffe@muniles.ca](mailto:greffe@muniles.ca).

Le règlement numéro CM-2024-05 entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la loi.

Donné aux Îles-de-la-Madeleine, ce 18 juillet 2024

Alexandra Vigneau, greffière